



N° 2019-25 VOI

Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

ARRETE SUR LA CIRCULATION
CHEMIN DE L'EGLISE
30/09/2019 pour 3 jours

Je soussigné, Dominique LE SAUVAGE, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L2212-5, L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU la demande de l'entreprise VEOLIA EAU – M. John MAC GRATH – Chemin du Roy à Touques –
pour la création d'un branchement d'eau Potable pour le Château – 2 chemin de l'Eglise du 30/09/2019 jusqu'à la fin des travaux

ARRETE

ARTICLE 1

- Travaux de création d'un branchement d'eau Potable pour le Château,
- Vérification du robinet de purge de la canalisation
- Vérification de la vanne du poteau incendie

ARTICLE 2

Les deux sens de circulation seront concernés, Empiètement sur chaussée, interdiction de stationner pour véhicules légers et poids lourds.

ARTICLE 3

Des panneaux de circulation, renseignés du présent arrêté, seront mis en place par l'entreprise,

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
Le 23/09/2019
Le Maire, **Dominique LE SAUVAGE**

